

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 JUIN 2023, à 19 h 41**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT
M. Martin Lefebvre , maire de Ville-Marie

EST ABSENT :

M. Norman Young , maire de Kipawa

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

À moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, M^{me} Bolduc choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au Comité administratif/Commission d'Aménagement. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la préfète ne vote pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des
ressources financières
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 00 à 19 h 35.

06-23-228A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 41 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

06-23-229A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

Information

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022 DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

M. Daniel Tétreault, vérificateur nommé par la MRC, assiste à la réunion et présente les états financiers 2022 de la MRC de Témiscamingue et répond aux questions des membres du comité administratif.

Les états financiers pour l'exercice 2022 sont déclarés déposés.

06-23-230A

GESTION DU FLI: DOSSIER FLI 2021-08, 2021-09 ET 2021-10

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a accepté la dation en paiement et de consentir à la libération du débiteur de ses obligations contractées dans le cadre des prêts FLI 2021-08, 2021-09 et 2021-10, sous la résolution 05-23-177A prise le 3 mai 2023;

CONSIDÉRANT que l'entreprise doit une somme estimée à 24 588.60 \$ à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la vente de l'immeuble, incluant les biens meubles pour un montant de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$).
- **DE RETENIR** les services d'un agent d'immeuble pour procéder à ladite vente.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

06-23-231A

GESTION DU FLI: DOSSIER FLI 2021-08

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur du dossier FLI 2021-08 bénéficie d'un prêt jeunesse de 18 439.38 \$ à titre personnel;

CONSIDÉRANT que l'entreprise reliée au prêt jeunesse n'est plus en opération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'ENTREPRENDRE** les actions nécessaires pour recouvrir les sommes dues pour les dossiers FLI 2021-08.
- **DE MANDATER** la firme Cliche Avocats pour cette fin.

La directrice générale et trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI: SUIVI DOSSIER FLI 2020-16, 2020-17, 2020-18 ET 2022-01

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information

GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2010-10

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information

GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2911

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 18 mai 2023, la disponibilité du FLI est de 921 919.98 \$ et celle du FLS de 407 882.31 \$.

06-23-232A

GESTION RH - AUTORISATION POUR UNE BANQUE D'HEURES POUR DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

CONSIDÉRANT le départ annoncé de deux directeurs au cours des trois derniers mois;

CONSIDÉRANT que cette situation offre à la MRC de Témiscamingue l'opportunité de réfléchir à sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que les membres du personnel de la MRC ont été consultés afin d'entendre leurs besoins en matière de supervision et de

soutien dans leur mandat respectif, ainsi que de leur offrir l'opportunité de partager leur vision sur le fonctionnement organisationnel;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres du CA et la directrice générale, lors de la réunion privée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un budget de dix mille dollars (10 000 \$) pour retenir les services de la Fédération québécoise des municipalités en matière de ressources humaines, afin d'analyser les besoins et de recommander une structure organisationnelle à mettre en place au cours des prochains mois.

La FQM sera approchée pour l'obtention d'un soutien sous l'approche d'une banque d'heures.

06-23-233A

GESTION FONCIÈRE - OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSPECTION DE SITES DE SABLE ET GRAVIER

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est délégataire de gestion de l'exploitation du sable et gravier depuis mai 2014;

CONSIDÉRANT que dans la délégation de cette gestion, on retrouve l'inspection et le contrôle des exploitations de sable et gravier;

CONSIDÉRANT le manque de ressource à l'interne pour effectuer les tâches reliées à cette obligation et qu'à ce titre, un appel de proposition a été lancé pour retenir les services à l'externe;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette invitation, deux propositions ont été reçues et vu l'écart de prix, un site a été inspecté par chacune des personnes afin d'évaluer la qualité des rapports d'inspection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le mandat d'inspection des cinq sites principaux de sable et gravier du territoire de la MRC de Témiscamingue, pour l'année 2023, à Monsieur Paul Gauthier, selon les conditions suivantes :
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 35 \$ par site inspecté pour la rédaction et le dépôt du rapport complet;
 - Allocation d'un taux de 0.55 \$ par kilomètre pour les frais de déplacement.

La dépense annuelle, estimée à 7 000 \$, sera payée par le poste Gestion foncière - Frais inspection.

06-23-234A

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 11-22-449A CONCERNANT UN CONTRAT DE SERVICE POUR INSPECTION NAUTIQUE

Abroge la
résolution
11-22-449A.

CONSIDÉRANT la résolution 11-22-449A du Comité administratif lors de sa séance du 2 novembre 2022, qui autorisait la signature d'un contrat de service avec M. François Lepage, pour la location de son embarcation nautique ainsi que pour le service d'accompagnement et de guide, tel que prévu à l'offre de service;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la position du Conseil de la MRC lors de sa séance du 19 avril 2023, suspendant l'utilisation de ses équipements dédiés aux Services d'Urgence en Milieu Isolé (SUMI) pour le sauvetage nautique pour des raisons de formation et de l'utilisation d'équipements inadéquats;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, les organisations sont davantage sensibilisées à l'importance de former leur personnel pour des déplacements sur des plans d'eau, notamment avec le décès tragique de 3 pompiers au Québec;

CONSIDÉRANT qu'aucun membre du personnel de la MRC ne détient une formation offerte par l'employeur pour des sorties sur des plans d'eau;

CONSIDÉRANT qu'une procédure spécifique devra être mise en place pour assurer la santé et la sécurité du personnel de la MRC lors de sorties sur des plans d'eau dans le cadre de leurs fonctions, le tout conformément au Règlement sur la santé et la sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ABROGER** la résolution 11-22-449A et par conséquent, de décliner l'offre de services de M. François Lepage.

06-23-235A

PROJET DE CRÉATION D'UNE EXPOSITION: L'IMMIGRATION EN IMAGE AU TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière relative à la mise en œuvre du plan d'action de la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux Témiscamiens;

CONSIDÉRANT l'engagement de la MRCT à promouvoir l'intégration des nouveaux arrivants et les aider à mieux s'établir sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de la création d'une exposition relative à l'immigration en image au Témiscamingue servira de pont interculturel entre les nouveaux arrivants et la population locale;

CONSIDÉRANT l'objectif de la MRCT d'encourager les différentes actions en matière d'accueil des nouveaux Témiscamiens afin de diminuer surtout les préjugés de la population témiscamienne envers la population immigrante;

CONSIDÉRANT qu'interviewer une vingtaine de personnes immigrantes pour valoriser leur histoire, leur succès en immigration permettra de renforcer le bien vivre ensemble au Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité aviseur en attractivité, accueil et rétention (CAAAR);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réalisation du projet portant sur la création d'une exposition « L'immigration en image au Témiscamingue » et d'entrevues de 20 personnes immigrantes pour valoriser leur histoire, leur succès en immigration. Le coût total estimé pour le projet de l'exposition est de 16 326.45 \$ taxes incluses, projet financé à travers l'enveloppe du service attractivité, accueil et rétention.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la MRCT, tout document visant à la réalisation de ce projet.

L'exposition aura lieu du 19 janvier au 9 mars 2024 au centre d'exposition du Rift. À noter que durant cette exposition, quelques rencontres se tiendront afin d'encourager l'engagement des nouveaux arrivants et mieux valoriser le vivre ensemble entre les locaux et les nouveaux Témiscamiens.

06-23-236A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À L'ENTREPRISE CLÉMENT CHRYSLER

CONSIDÉRANT qu'un des camions de collecte a dû être réparé chez Clément Chrysler et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour la réparation d'un camion de collecte, au coût de 5 660,36 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du camion #8 ».

06-23-237A

CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - AUTORISATION POUR LEUR VERSEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT le rôle important que joue le Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue, notamment au niveau du retour en région et de l'attraction et de la rétention des personnes sur le territoire témiscamien;

CONSIDÉRANT que ce montant est prévu au budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement de 15 000 \$ auprès du Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue pour l'année 2023, tel que prévu au budget.

06-23-238A

REPLACEMENT DE L'IMPRIMANTE XEROX

CONSIDÉRANT que le contrat de location d'une durée de cinq ans du modèle d'imprimante actuellement utilisé par la MRC est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT qu'un modèle d'imprimante plus récent est disponible, offrant des avantages significatifs en matière de sécurité, de qualité d'impression et de respect des couleurs;

CONSIDÉRANT que ce nouveau modèle d'imprimante permettrait également de réaliser des économies de coûts d'environ 40 \$ par mois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue procède au remplacement de l'imprimante actuelle (C8070) par le modèle plus récent (C8170), en tenant compte des avantages en termes de sécurité renforcée, de meilleure gestion de la calligraphie, du respect des couleurs via le numériseur et des économies de coûts potentielles.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, le contrat de location de cinq ans, pour un montant de 14 406 \$.

06-23-239A

TNO LANIEL - OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'INSPECTION DU PUIXS SITUÉ AU PARC LA PROMENADE

CONSIDÉRANT la résolution n°05-23-189A autorisant le retrait du Comité municipal de Laniel de l'Entente intermunicipale relative à la couverture des services en eau potable et en eau usée et la mise en commun d'équipements complémentaires;

CONSIDÉRANT que des analyses de la qualité de l'eau doivent être réalisées lors de l'ouverture et la fermeture du puits public situé au parc de la Promenade à Laniel;

CONSIDÉRANT l'entente négociée avec de M. Jules Demers, inspecteur en captage et réseau élémentaire d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat de gré à gré relatif à l'analyse de la qualité de l'eau du puits situé au parc de la Promenade à M. Jules Demers, inspecteur en captage et réseau élémentaire d'eau potable au montant de 1 100 \$ taxes incluses.

- **QUE** M^{me} Susie Trudel, directrice générale du Comité municipal de Laniel soit autorisée à signer tout document donnant effets aux présentes.

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information

GESTION RH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

En vertu de l'article 11 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la gestion des ressources humaines.

Information

DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES - DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES

En vertu des articles 8 et 23 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la liste des dépenses autorisées par chaque directeur.

06-23-240A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que de la liste des chèques émis pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **110 834.87 \$** ainsi que les chèques émis totalisant **974 165.02 \$**, et ce, pour la période du 16 avril au 15 mai 2023.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 juin 2023.



Lyne Gironne, directrice générale – trésorière

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150**

Aucune question.

06-23-241A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 5 juillet 2023

Il est 20 h 16.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(copie papier signée)

Claire Bolduc, préfète

(copie papier signée)

**Lyne Gironne, directrice
générale -trésorière**



